

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Pour la Crèche des Soeurs Grises. — IV Documents pour l'histoire. — V Correspondance romaine. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Le cardinal Bourne et le Saint-Siège.

**AU PRONE**

Le dimanche 17 mars

On annonce:

Le temps de la Passion;  
 La fête de S. Joseph.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 17 mars

Office du dim. de la Passion, **semi-double (privilegié contre tout office de 1e cl.)**; mém. de S. Patrice (sans 3e or.); préf. de la Croix. — Aux vêpres du dim., mém. de S. Cyrille de Jérusalem et de saint Patrice.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche 24 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe du 18 février au 27 avril, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques, le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

J. S.

**PRIERES DES QUARANTE-HEURES**

**Lundi 18 mars.** — Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île.  
 — Saint-Laurent.  
**Mercredi 20** " — Saint-Valentin.  
**Vendredi 22** " — Saint-Thomas-d'Aquin.  
**Dimanche 24** " — Notre-Dame-de-Liesse.

## POUR LA CRÈCHE DES SŒURS GRISES

Les collectes faites dimanche dernier, dans les églises du diocèse, pour la Crèche des Soeurs Grises ont été abondantes. Le produit en sera publié bientôt.

Les besoins de cette Institution sont grands. Je crois qu'il est opportun et utile de les faire connaître.

La question des assurances n'est pas encore définitivement réglée. L'aile incendiée était assurée pour la somme de \$88 000 dollars. Le coût de la reconstruction et de l'ameublement dépassera ce montant. Mais ce n'est pas la seule chose à considérer.

L'oeuvre de la Crèche se soutient péniblement. Les Soeurs Grises auraient dû, peut-être, faire connaître plus tôt les difficultés qu'elles rencontrent. J'ai cru qu'il était de mon devoir de profiter du récent désastre pour implorer en leur faveur la sympathie du public.

Les grandes maisons de pierre remplies de pauvres, de vieillards, d'orphelins et d'enfants trouvés, sont loin d'être une source de richesse.

En 1917, le nombre des bébés reçus à la Crèche de la rue Saint-Mathieu a été de 684. Lors de l'incendie, il y en avait 169.

Voici maintenant les recettes et les dépenses pour cette même année :

### RECETTES

Pensions . . . . .	\$ 4,435.33
Gouvernement provincial . . . . .	105.00
Ville de Montréal . . . . .	1,200.00
Le Sou du pauvre . . . . .	5,971.67
	Total . . . \$11,712.00

Pour nou  
ge, sala  
remède  
de sépul  
etc.

Voici l'exposé  
1917 :

Pensions  
Gouverne  
Ville de  
Le Sou d

Pour nou  
ge, sala  
remède  
ment d

Le nombre des b  
En  
En  
En

## DÉPENSES

Pour nourriture, lingerie, blanchissage, salaire des employés, médecin, remèdes, chauffage, éclairage, frais de sépulture, placement des enfants, etc. . . . . \$30,900.00

Déficit . . . \$19,188.00

Voici l'exposé financier pour les trois années 1915, 1916, 1917 :

## RECETTES

Pensions . . . . . \$16,448.68  
Gouvernement provincial . . . . . 315.00  
Ville de Montréal . . . . . 3,600.00  
Le Sou du pauvre pour 1916 et 1917 . . . . . 8,188.33

Total . . . \$28,552.01

## DÉPENSES

Pour nourriture, lingerie, blanchissage, salaire des employés, médecins, remèdes, frais de sépulture, placement des enfants, etc. . . . . \$90,000.00

Déficit . . . \$61,447.99

Le nombre des bébés admis au cours de ces trois années a été :

En 1915 . . . . . 553  
En 1916 . . . . . 533  
En 1917 . . . . . 684

Total . . . 1770

Voilà l'oeuvre. Les déficits ont été comblés avec des emprunts. C'est dire que les propriétaires de la Crèche sont très riches en dettes. Leurs autres maisons : asile pour les aveugles, hospices pour les vieillards, orphelinats, ne leur rapportent pas plus de revenus, qu'on veuille bien me croire. Les ressources provenant de magasins loués ou d'autres propriétés passent toutes pour le soutien de la communauté et de ses entreprises de charité. Elles ne suffisent plus à l'heure présente. Les Soeurs Grises se sont privées, elles ont pratiqué une économie admirable, elles ont assumé de lourdes dettes pour maintenir et continuer leurs oeuvres commencées.

Elles n'ont, cependant, jamais quêté. L'hôpital Notre-Dame ne leur appartient pas. Elles y travaillent, on sait avec quel dévouement, se contentant de leur nourriture et de \$50 par année pour chaque soeur.

On ne sera donc pas surpris de l'appel que j'ai fait à tous les catholiques de mon diocèse. La réponse dans nos différentes paroisses a été magnifique. Nos religieuses en seront bien touchées. Ceci est la contribution populaire, l'offre de la masse. Quelques citoyens veulent maintenant s'adresser à ceux qu'ils savent plus favorisés de la fortune et solliciter des souscriptions spéciales. J'espère que leurs démarches seront couronnées de succès. Nous avons été généreux pour des oeuvres étrangères, dignes assurément de toutes les sympathies : nous devons avoir aussi à coeur de soutenir et de voir prospérer les oeuvres charitables de chez nous.

Je me ferai moi-même un honneur de transmettre aux Soeurs Grises les offrandes qu'on aura la bonté de m'adresser. Je compte sur l'offrande personnelle de chacun de mes prêtres.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Archevêché de Montréal, 6 mars 1918.

## DOCUM



ANS un di  
à la St. o  
Nicholson  
université McGill, a  
truction obligatoir  
confessionnelles et  
cielle. Tous nos jo  
chevêque de Mont  
notre université L  
gistrer, lui aussi,  
aussi offensant po  
au principal de  
Voici, pour l'histo  
rellement, se pass

Lettre de Mgr l'

Monsieur le prin

Nous tous, cath  
M. Nicholson, sec  
demment, il n'a p  
bilité personnelle.  
point d'honneur c  
tous. Mais M. Ni  
ficiel de cette Ins  
s'impose, publiqu  
réparation nous  
Votre université,  
nous y avons droi  
monsieur le princ  
pectueux et dévo

## DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE

**D**ANS un discours qu'il prononçait, le jeudi 28 février, à la *St. James Literary Society*, à Montréal, M. J.-A. Nicholson, registraire ou secrétaire général de l'université McGill, a cru devoir réclamer l'établissement de l'instruction obligatoire dans notre province, l'abolition des écoles confessionnelles et aussi celle du français comme langue officielle. Tous nos journaux ont naturellement protesté. Mgr l'archevêque de Montréal, qui est également le vice-chancelier de notre université Laval, a pensé qu'il était de son devoir d'enregistrer, lui aussi, une protestation publique contre un langage aussi offensant pour les Canadiens français, et il s'est adressé au principal de l'université McGill, sir William Peterson. Voici, pour l'histoire, les lettres qui ont échangées et qui, naturellement, se passent de tout commentaire.

Lettre de Mgr l'archevêque Bruchési à sir William Peterson :

*Montréal, 3 mars 1918.*

*Monsieur le principal,*

*Nous tous, catholiques, avons été publiquement insultés par M. Nicholson, secrétaire général de l'université McGill. Evidemment, il n'a pu parler qu'en son nom et sous sa responsabilité personnelle. McGill j'aime à le reconnaître, se fait un point d'honneur de respecter les croyances et les convictions de tous. Mais M. Nicholson n'en est pas moins un personnage officiel de cette Institution. Il me semble qu'une réparation s'impose, publique comme l'injure qui nous a été faite, et cette réparation nous ne l'attendons pas de M. Nicholson lui-même. Votre université, je l'espère, saura nous la donner telle que nous y avons droit. Ce très pénible incident ne m'empêche pas monsieur le principal, de vous réitérer l'assurance de mes respectueux et dévoués sentiments.*

† PAUL, arch. de Montréal.

Sir William Peterson a répondu, dès le lendemain, par cette lettre de regret, dont il a expressément autorisé la publication :

Montreal, 4th March, 1918.

To His Grace the Archbishop of Montreal,

My Dear Archbishop,

*I am in receipt of your letter of yesterday's date, and am glad to give you at once the assurance that it was with the greatest possible regret, that I read what was published in Friday's " Gazette " of Mr. Nicholson's address.*

*Perhaps you may have had the opportunity of reading in this morning's issue of the same paper a letter from him in which he complains of the undue prominence given to that portion of what was intended to be a comprehensive educational address dealing with what he called hindrances to our national unity.*

*Mr. Nicholson pleads that he was speaking as a private individual to an outside literary society. But I have told him very emphatically that he made a great mistake in imagining that any utterance of his could fail to be associated in the public mind with the university of which he is an officer.*

*I deeply regret the incident, and while I have not the authority, on our system, of control the utterances of the various members of our numerous staff, I should have done everything possible, if I had known beforehand, to prevent the inclusion in Dr. Nicholson's address of references which must naturally be very objectionable to the main body of our french speaking fellow citizens.*

*With great respect, I am, yours very sincerely,*

(Signed) W. PETERSON.

A Sa Gra

Mon cher arche

J'accuse récej  
de vous assurer  
regret possible c  
de vendredi du

Vous avez per  
même nom, ce m  
de l'importance  
son intention, ét  
traitant de ce q  
nale.

M. Nicholson  
lement, devant  
lui ai dit très ne  
s'imaginant que  
dont il est un d  
tion qu'il fit.

Je regrette p  
pas le droit, d'a  
les déclarations  
personnel, j'aur  
auparavant, pou  
sa conférence de  
désagréables à l  
gais.

Avec grand

(TRADUCTION)

Université McGill, le 4 mars 1918.

A Sa Grandeur l'archevêque de Montréal.

Mon cher archevêque,

J'accuse réception de votre lettre d'hier; je suis heureux de vous assurer immédiatement que c'est avec le plus grand regret possible que j'ai lu ce qui a été publié dans la *Gazette* de vendredi du discours de M. Nicholson.

Vous avez peut-être eu l'occasion de lire dans le journal du même nom, ce matin, une lettre de lui dans laquelle il se plaint de l'importance excessive donnée à cette partie de ce qui, dans son intention, était un discours d'ensemble sur l'enseignement, traitant de ce qu'il appelait les obstacles à notre unité nationale.

M. Nicholson prétend qu'il parlait en tant qu'individu seulement, devant une société littéraire de l'extérieur. Mais je lui ai dit très nettement qu'il avait fait une grande erreur en s'imaginant que le public pourrait ne pas tenir l'université dont il est un des dignitaires responsable de quelque déclaration qu'il fit.

Je regrette profondément l'incident et, bien que je n'aie pas le droit, d'après notre régime, d'exercer mon autorité sur les déclarations des différents membres de notre nombreux personnel, j'aurais fait tout en mon pouvoir, si je l'avais su auparavant, pour empêcher que M. Nicholson ne mette dans sa conférence des allusions qui doivent être naturellement très désagréables à la plupart de nos concitoyens canadiens-français.

Avec grand respect, je demeure, votre très sincère,

(signé) W. PETERSON.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

1er février 1918.

**J**E sais que le moi est haïssable. Pascal l'a dit, et les convenances l'exigent. Il me convient quand même d'expliquer aujourd'hui la raison d'un silence que les bienveillants lecteurs de la *Semaine religieuse* pourraient attribuer à d'autres causes. Vers le milieu de décembre, j'ai du faire un voyage dans les Cévennes. Mon absence ne devait durer que quelques jours. Or, voilà qu'au moment où les affaires qui m'avaient amené dans ces montagnes touchaient à leur fin, la neige se met à tomber et tombe toute la journée. Le lendemain matin, on constatait quatre-vingt centimètres de neige sur le sol. Au Canada, ce n'est pas chose rare. On y est outillé contre l'hiver ! Fourrures, traîneaux, tout s'y prête. Les montagnes cévénoles n'offrent pas les mêmes ressources. Ces quatre-vingt centimètres de neige nous avaient complètement bloqués et séparés du reste du monde. Des amas de neige, longs de trois à quatre cent mètres, s'étaient formés, grâce à la bise, sur les routes et avaient jusqu'à six mètres de hauteur. Les déblayer était impossible. Il fallait attendre. Et pendant plusieurs jours nous n'avons eu aucun courrier, ni aucun journal. D'autre part, le télégraphe étant rompu en plusieurs points sans qu'on pût aller le réparer, nous n'avions pas de dépêches non plus. C'est dans ces circonstances qu'on éprouve que Dieu est le maître toujours. Si nous devons dire quand même *Benedicite glacies et nives Domine*, nous nous sentions bien petits devant ces phénomènes des forces de la nature. Telle est la raison principale de mon long silence.

\* \* \*

Ce séjour dans les Cévennes m'a d'ailleurs permis de faire quelques constatations, qui, bien que limitées à un étroit pays

faisant partie lui pas moins fort int mes socialistes sou non pas exacteme plutôt l'animosité des villages. Tan tionner, les gens leur pain pour éc dantes; mais sité trouva affamé, et disant que c'étai qu'une populatio faisait montre du tribuer qu'à deux me sous ses divers eation qui ne se n que nous travers maximes de l'éva appelle d'un non prêtre prêche en l'évangile comme ont ainsi un ense aux nécessités d fense devant les démocratie et de grise sans qu'ils opposer les vrais

Une personnal jours-ci que dans elusion prochaine désire tellement l



faisant partie lui-même d'une région montagneuse, n'en sont pas moins fort intéressantes. J'ai noté l'infiltration des maximes socialistes sous une forme particulière : la lutte des classes, non pas exactement la lutte des pauvres contre les riches, mais plutôt l'animosité des gens de la campagne contre les habitants des villages. Tant que les boulangeries ont continué à fonctionner, les gens de la campagne venaient au village acheter leur pain pour économiser leurs réserves, qui étaient surabondantes; mais sitôt qu'elles cessèrent de cuire, le village se trouva affamé, et les gens des campagnes s'en réjouirent en disant que c'était leur revanche. Il y a lieu de s'étonner qu'une population si chrétienne ait des sentiments, dont elle faisait montre du reste, qui le soient si peu. Je ne saurais l'attribuer qu'à deux choses, d'abord à l'infiltration du socialisme sous ses diverses formes, puis à la défectuosité de la prédication qui ne se moule point suffisamment sur les événements que nous traversons et n'oppose pas assez énergiquement les maximes de l'évangile, les principes chrétiens, à ce qu'on appelle d'un nom pompeux les revendications sociales. Le prêtre prêche en France comme il y a dix ans. Il explique l'évangile comme on le faisait sous l'empire. Ses auditeurs ont ainsi un enseignement qu'ils n'arrivent pas à appliquer aux nécessités de l'heure présente. Ils sont laissés sans défense devant les principes socialistes. Aux grands mots de démocratie et de revendication sociale, avec lesquels on les grise sans qu'ils y entendent grand chose, ils ne savent plus opposer les vrais principes chrétiens.

\* \* \*

Une personnalité parisienne très en vue m'écrivait ces jours-ci que dans les milieux journalistiques on croit à la conclusion prochaine de la paix à cause des grèves allemandes. On désire tellement la paix que l'on saute avec enthousiasme sur

tous les chemins qui semblent y conduire. Mais si les Allemands fomentent des grèves un peu partout — et l'Allemagne est payée pour en savoir quelque chose — les puissances alliées répugnent à user de ce moyen, efficace, c'est vrai, mais déloyal. Aussi se contente-t-on d'enregistrer les faits qui se déroulent, et les socialistes français se tiennent cois. Ils hurlent bien après la paix, mais leur parti ne soulèverait pas un fétu de paille pour fomentier une grève en Allemagne.

Autre remarque à faire. Les Allemands font des *raids* sur Londres, ville ouverte, sur Paris, ville fortifiée. Les Alliés ne font pas, ou presque pas, de représailles, ce qui serait cependant le plus sûr moyen d'empêcher le retour de ces scènes d'inutiles carnages. Quel est le secret d'une abstention qui nous est si préjudiciable ? Il ne faut pas le chercher en dehors du parti socialiste qui, vraiment, fait l'oeuvre de l'Allemagne, à laquelle d'ailleurs le rattachent de puissants intérêts financiers. Sous le couvert du grand mot d'humanite, les socialistes empêchent nos gouvernants de prendre les mesures nécessaires, d'appliquer la loi du talion *oeil pour oeil, dent pour dent*, et les Boches continuent à bombarder les villes ouvertes des Alliés sans que ceux-ci tentent autre chose, allant en Allemagne, que faire sauter des fabriques d'armes ou des dépôts de munitions.

Si je parle de cette question qui paraît essentiellement politique, c'est qu'au fond elle est religieuse. Quand on sort des questions spéculatives et qu'on entre résolument dans le champ de la pratique, il n'y a pas à s'illusionner, deux partis restent en présence : celui de l'Eglise et de son divin code de lois sociales, et celui du socialisme qui est avant tout dans sa doctrine et dans ses applications radicalement et essentiellement opposé à l'Eglise. A part quelques utopistes qui se grisent de mots et croient l'humanité sans passions, les vrais socialistes sont toujours des ennemis de ce qu'ils appellent le cléricalisme, mais

de ce qui est chrétien ne saurait se ranger sous les principes de la conscience et le principe sera vite résolu. Le code le nom de de solidarité.

D'après le r de saint Joseph célèbre le 19 r mais elle resta classe avec oct Joseph qui se certaine anomalie de classe avoient C'est pour l'é décret *Urbis et* de saint Joseph double de prêtre Elle n'aura e n'étant pas de des honneurs c point de vue Saint Jean-Ba au point de v fêtes, l'une de au 29 août po rite double-ma mière classe. pas comment a ter quelque et

de ce qui est au fond le catholicisme. C'est pourquoi aucun chrétien ne saurait faire cause commune avec les socialistes et se ranger sous leur drapeau. Qu'on observe bien les grands principes de la charité chrétienne, qu'on aime Dieu de tout son coeur et le prochain comme soi-même, et la question sociale sera vite résolue ! Les socialistes, eux, rayent d'abord de leur code le nom de Dieu et ils remplacent le mot charité par celui de solidarité. A quoi cela mène-t-il, si ce n'est à la ruine ?

\* \* \*

D'après le nouveau code de droit — canon 1267 — la fête de saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie, qui se célèbre le 19 mars a été mise au rang des fêtes de précepte, mais elle restait double de seconde classe, la fête de première classe avec octave ayant été transférée au Patronage de saint Joseph qui se célèbre durant le temps pascal. Il y avait une certaine anomalie à voir une fête simplement double de seconde classe avoir l'obligation qui atteint les fêtes de précepte. C'est pour l'éviter, cette anomalie, que Benoît XV, dans un décret *Urbis et Orbis* du 12 décembre 1917, a statué que la fête de saint Joseph, qui se célèbre au 19 mars, serait dorénavant double de première classe et rangée parmi les fêtes primaires. Elle n'aura cependant pas d'octave, ce genre de solennité n'étant pas de mise en carême. Par ce décret se clot le cycle des honneurs décernés par l'Eglise au saint patriarche, qui au point de vue liturgique dépasse ainsi tous les autres saints. Saint Jean-Baptiste, qui le précède dans les litanies, pouvait au point de vue des fêtes lui disputer le pas, car il a deux fêtes, l'une de première classe avec octave au 24 juin, l'autre au 29 août pour sa *décollation*, mais celle-ci n'est que sous le rite double-majeur. Saint Joseph a deux fêtes doubles de première classe. Il est patron de l'Eglise universelle et on ne voit pas comment au point de vue liturgique l'Eglise pourrait ajouter quelque chose aux honneurs qu'il possède déjà.

Notons que, dans le même décret, la fête de saint Michel archange, du 29 septembre, est élevée, elle aussi, au rite double de première classe. Le rôle que joue le grand archange au ciel et son triomphe sur les puissances infernales qui, en nos temps troublés, se sont déchaînées sur le monde avec une furie dont nous ne ressentons que trop les funestes effets, a bien droit à des hommages spéciaux pour qu'il soit remercié de la protection qu'il nous accorde et sollicité par une plus puissante et plus continue intercession. On se souvient que Léon XIII avait remis en honneur la dévotion au grand archange en faisant réciter par les prêtres, à la fin des messes basses, une prière en son honneur. Cette prière a cela de particulier qu'elle invoque un passage très curieux et peu connu de l'épître de saint Jude. D'après les commentateurs, le diable aurait voulu que le corps de Moïse fût enseveli dans un lieu bien connu, afin que les nations en prissent occasion pour l'adorer comme Dieu. Le Seigneur, précisément pour éviter cette profanation, voulut qu'il fut enterré secrètement. En sorte que nul ne savait le lieu où Moïse avait été déposé. L'archange Michel résista aux prétentions diaboliques. Mais, malgré le grand pouvoir dont il jouissait de par son titre et ses fonctions qui le rendaient bien supérieur à Lucifer, il donna un grand exemple de modestie en laissant la victoire au Dieu vivant. *Imperet illi Deus!* Que Dieu lui commande! Cet acte d'humilité chez le prince des milices célestes, son recours au Dieu très haut, pour lui donner à lui seul l'honneur de la victoire, repoussèrent le démon. Cette prière nous enseigne donc que le meilleur moyen de triompher du démon est l'humilité complète, absolue, c'est la vertu opposée à l'orgueil qui a été le grand crime de Lucifer et des anges qui l'ont suivi dans sa désobéissance et dans sa chute.

DON ALESSANDRO.

A

## QUARANTA

*Quelle est la*

Si elle est chantée à l'église, c'est une exception celle dans l'*Ordo* la contraire, ces sont plus privées du Saint Sacrement. C'est pourquoi, on pourra dire que, dans les oraisons, dans la messe, pour permettre à Dieu de chanter, elle était chantée une seule oraison.

*Quelle est la*

La messe du dimanche suit la même rite selon qu'elle est

*Les litanies*

Si la messe est chantée, ainsi que dans les litanies, peut chanter la

<sup>1</sup> On peut avec les *usuales de Oratio* lée, curé de Riel et en anglais, et

**COURTES REPONSES  
A DIVERSES CONSULTATIONS**

**QUARANTE-HEURES DANS LES COUVENTS <sup>1</sup>**

*Quelle est la messe du premier et du dernier jour ?*

Si elle est chantée, elle sera la même que celle que l'on chanterait à l'église; ordinairement celle du Saint Sacrement, par exception celle du jour, selon les règles qui sont rappelées tant dans l'*Ordo latin* que dans l'*Ordo des offices chantés*. Si au contraire, ces messes ne peuvent pas être chantées, elles ne sont plus privilégiées et on doit dire celle du jour, avec l'oraison du Saint Sacrement avant l'oraison *de mandato*; si toutefois le rite de l'office du jour permettait des messes votives lues, on pourrait dire la messe du Saint Sacrement avec trois oraisons. Dans quelques diocèses, l'évêque a obtenu un indult pour permettre la messe basse du Saint Sacrement, comme si elle était chantée, c'est-à-dire aux doubles majeurs, et avec une seule oraison.

*Quelle est la messe du 2e jour ?*

La messe du 2e jour des Quarante-Heures dans les couvents suit la même règle que celle de l'exposition et de la reposition, selon qu'elle est chantée ou lue, ou jouit d'un indult.

*Les litanies peuvent-elles être récitées ?*

Si la messe est chantée, les litanies seront elles-mêmes chantées, ainsi que l'hymne de la procession. Mais lorsqu'on ne peut chanter la messe, on peut se contenter de lire seulement

<sup>1</sup> On peut avec utilité, consulter sur les Quarante-Heures, le *Liber usualis de Oratione Quadraginta Horarum*, publié par M. I.-A. Laval-lée, curé de Richmond. Le livre est en partie en latin, en français et en anglais, et se vend chez l'auteur.

les litanies auxquelles les seryants et la communauté répondront. Mais comme le Célébrant n'est pas accompagné de ministres sacrés qui puissent réciter l'hymne aternativement avec lui pendant la procession, il serait préférable que l'hymne fut chantée pendant la procession, ainsi que le *Tantum ergo* qui suit. Si on ne pouvait la chanter, le Célébrant pourrait la réciter avant la procession.

*Faut-il chanter un salut l'après-midi ou le soir comme dans les églises ?*

Ce salut n'est pas prescrit de droit commun, mais demandé par l'évêque en établissant cette pratique dans son diocèse. Il n'exige pas de célébrant (à moins qu'on ne dépose le Saint Sacrement pour la nuit). La prière et l'amende honorable peuvent être récitées par d'autre que par un prêtre, lorsqu'il n'y a pas de chapelain spécial, comme dans la plupart des couvents de campagne. Il est avantageux à la piété pour la communauté et glorieux pour Dieu qu'un exercice qui réunit toute la communauté ait lieu chaque soir de l'exposition, et la maladie ou l'absence du seul prêtre résidant sur la paroisse n'est pas une raison de l'omettre. On peut y chanter des cantiques en langue vulgaire. On aura soin de ne choisir que des morceaux qui ont le Saint Sacrement pour objet.

*Si l'on dépose le Saint Sacrement chaque soir, à quel moment le faire ?*

A l'heure qui convient et au prêtre et à la communauté, à une heure toutefois où toute la communauté pourra y assister, c'est-à-dire les internes, les externes pouvant bénéficier des Quarante-Heures faites à l'église. Le célébrant revêtira alors l'étole et la chape de couleur blanche et l'on chantera au moins le *Tantum ergo* et l'oraison du Saint Sacrement. Il n'y a qu'un encensement au *Genitori*.

*A quel moment  
matin ?*

A l'heure qu  
comme ci-dessu  
messe de commu  
qu'ils ne soient  
messe de *Requ*  
blanche sur le s  
requis. On peu  
ou du *Panis ang*  
ne chante pas l

*Lorsqu'il n'y  
cond jour à l'a*

La règle qui  
autel autre qu  
trois autels. M  
simple, on la e  
prévu, puisque  
siècles d'interv  
ponse: qu'il n'  
tel de l'exposit  
vait, dans le ca  
sition. Or, l'a  
l'on ne peut ex

*Les fidèles d  
des Quarante-E*

Les indulgen  
eux pour qui s  
eux qui visiter  
nent. Les indu  
ment que le pe

*A quel moment exposer de nouveau le Saint Sacrement le matin ?*

A l'heure qui conviendra le mieux à l'un et aux autres, comme ci-dessus. Le moment le plus propice sera après la messe de communauté, avec les ornements de la messe, pourvu qu'ils ne soient pas noirs, et sans le manipule. Si l'on a dit la messe de *Requiem*, il faudrait prendre à la sacristie l'étole blanche sur le surplis. Il y a encensement. Il n'y a pas de chant requis. On peut chanter une ou deux strophes de l'*Adoro te* ou du *Panis angelicus* ou les trois invocations *Cor Jesu*, etc. On ne chante pas le *Tantum*.

*Lorsqu'il n'y a qu'un autel, peut-on chanter la messe du second jour à l'autel de l'exposition ?*

La règle qui exige qu'on chante la messe du second jour à un autel autre que celui de l'exposition suppose la présence de trois autels. Mais lorsqu'il n'y en a qu'un, la solution est bien simple, on la chante à l'unique autel. Le cas est d'ailleurs prévu, puisque la Congrégation des Rites, consultée à deux siècles d'intervalle (en 1670 et en 1878) a donné la même réponse: qu'il n'était pas permis de célébrer cette messe à l'autel de l'exposition quand il y en avait d'autres, et qu'on pouvait, dans le cas de nécessité, la célébrer à l'autel de l'exposition. Or, l'absence d'autel est bien un cas de nécessité et l'on ne peut exiger qu'on érige un autel spécial à cette fin.

*Les fidèles de la paroisse peuvent-ils gagner les indulgences des Quarante-Heures, en visitant la chapelle du couvent ?*

Les indulgences des Quarante-Heures ne sont pas limitées à ceux pour qui se fait l'exposition. Elles sont accordées à tous ceux qui visiteront le Saint Sacrement exposé, d'où qu'ils viennent. Les indulgences sont locales, non personnelles. Du moment que le personnel de la maison admet des étrangers dans

la chapelle, ceux-ci peuvent y gagner les indulgences des Quarante-Heures. Il ne faudrait pas étendre cette réponse aux autres indulgences qui exigent la visite d'une église ou chapelle publique. On ne peut visiter alors une chapelle semi-publique de communauté. Ce privilège de gagner des indulgences en visitant une chapelle semi-publique, n'a été accordé (en 1909) qu'aux personnes qui vivent dans une communauté dont la chapelle est semi-publique, non à celles du dehors.

J. S.

---

### LE CARDINAL BOURNE ET LE SAINT-SIEGE

---

Son Eminence le cardinal Bourne, dans le *Westminster Cathedral Chronicle magazine* mensuel, publié par les soins de l'administrateur de sa cathédrale, a parlé ainsi du Saint-Père: " Le Saint-Père, uniquement parce qu'il a conservé des rapports officiels avec les gouvernements d'Autriche, d'Allemagne et de Turquie, a rendu d'immenses services qui, en bien des cas, devront rester cachés jusqu'à des jours meilleurs, en obtenant la liberté de prisonniers ou l'amélioration des conditions d'emprisonnement. — Le pouvoir qu'a Sa Sainteté de rendre de pareils services eût été brisé en un instant si, par une dénonciation publique des pouvoirs centraux, il eût rendu les rapports diplomatiques désormais impossibles. Et les intérêts spirituels des catholiques en Allemagne, au moins, sinon en Autriche ou en Turquie, auraient été mis en grave danger. — Bismarck a montré, après 1870, ce dont le nationalisme exaspéré de la Prusse est capable. Une persécution bien plus terrible des catholiques en serait résultée si une intervention imprudente ou inutile du Saint-Siège s'était produite dans l'agitation du présent conflit. "